

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1666

Rubrik: Vaud

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La méthode à 8%

Retour sur le dispositif de recherche démontrant la rentabilité des mesures en faveur des ménages dans les entreprises suisses.

La récente analyse coûts-bénéfices des politiques d'entreprises favorables aux familles est intéressante tant pour ces résultats que pour sa méthodologie. L'étude lancée par le bureau pour l'égalité de Bâle Ville se base sur les pratiques de onze entreprises de la région ayant mis en place des mesures visant à permettre à leurs employés de concilier vie familiale et vie professionnelle. Parallèlement, sous l'impulsion du pour-cent culturel de la Migros et du SECO, neuf autres entreprises ont participé à l'étude.

Le postulat de base est simple, chaque mère qui reprend le travail à un taux d'occupation élevé permet de minimiser les frais de recrutement de nouveau personnel. Les économies potentielles proviennent d'une baisse des coûts engendrés par des postes non occupés, les coûts de recrutement, de sélection, d'embauche, de formation et de sous performance lors de l'intégration.

Une entreprise fictive

Sur la base des données de *controlling* du personnel, l'étude, met en avant trois aspects quantifiables permettant une économie dans les ressources humaines: l'effet sur le retour (augmentation du nombre de mères qui reprennent le travail directement après le congé maternité), l'effet sur le temps partiel (possibilité d'augmenter progressivement le taux d'occupation, augmentation du nombre de mères qui travaille à 70% et plus) ainsi que l'effet sur la carrière (possibilité pour des mères d'accéder à des postes plus qualifiés).

Pour pouvoir préciser ce modèle de calcul, Prognos SA, chargée de la réalisation de l'étude, a imaginé une entreprise modèle fictive, Familles SA, qui occupe 1 500 personnes. La structure du personnel reflète la moyenne statistique suisse et se compose de 43% de femmes. L'étude tient compte des parents (hommes et femmes) mais les

résultats concernent en premier lieu le groupe cible principale des mesures familiales, c'est-à-dire les mères d'enfants de moins de treize ans. Il faut encore noter que le bilan annuel de Familles SA est positif et qu'aucun licenciement n'est prévu. De plus, les employés ont un niveau de qualification supérieure à la moyenne suisse, ce qui engendre des frais de recrutement et de formation supplémentaires.

Trois situations sont envisagées. Dans le scénario de base Familles SA ne propose aucune mesure familiale. Ce modèle se base sur les moyennes suisses des statistiques fédérales. La deuxième situation, nommée «Scénario réel», reproduit la situation des entreprises interrogées tandis que le scénario optimal fait l'hypothèse d'un degré d'efficacité maximal des mesures mises en places.

Familles SA introduit un programme idéal composé principalement de mesures existantes chez les entreprises analysées. Leurs coûts sont calculés à partir des dépenses par personne constatées dans ces dernières et s'élèvent à un montant total de 247 000 francs.

C'est à partir de ce savant montage que Prognos SA estime les potentiels d'économies, autrement dit les frais que Familles SA aurait dû consentir si elle n'avait pas mis en place une politique familiale. Ainsi lorsque le taux de retour passe de 65% dans le scénario de base à 80,4% dans le scénario réel, les dépenses engagées pour recruter du personnel de remplacement passent de 342 400 francs 189 333 francs. Dans le scénario réel, les économies réalisées grâce au cumul des effets de retour, de temps partiel et de l'effet sur la carrière pour les seules mères de famille s'élèvent à 266 930 francs, soit un «bénéfice» d'environ 20 000, autrement dit un retour sur investissement de 8%. Brillante démonstration!

cf

www.prognos.com

L'Union des communes vaudoises choisit un mauvais terrain, celui de l'affrontement

Avant même que le Grand Conseil vaudois eût voté les décrets qui, pour deux ans, transféreront 28 millions à la charge des communes, l'Union des communes vaudoises (UCV) a décidé le principe d'un référendum. Cette anticipation peut passer pour une habileté, une manière de faire pression sur les députés. Mais c'est une mauvaise décision, car les deux pouvoirs n'ont pas intérêt à s'affronter dans un scrutin populaire. Les communes, dans la campagne qui précédera le vote, seront récupérées, puis débordées par la droite et ses slogans sur l'Etat-minceur. Et surtout, elles n'ont pas les bonnes cartes dans leur jeu. Dès 2008, la répartition des charges et des tâches (RPT) entre en vigueur. Les communes seront perdantes par le seul jeu de la législation existante. Sans que le canton ait à prendre de nouveaux décrets, elles paieront plus. Le mécanisme est simple. La RPT transfère aux cantons la totalité du financement public des institutions pour personnes âgées ou invalides. Dans les calculs qui ont préparé cette décision, l'opération cantons-confédération apparaît blanche pour le canton de Vaud. Les charges et les allégements sont du même ordre de grandeur. Mais il n'en va pas de même dans la répartition canton-communes. Certains allégements ne sont pas répercutables sur les communes, certaines charges entraînent augmentées dans la facture sociale à laquelle elles participent pleinement. L'opération canton-communes n'est donc pas blanche.

L'intérêt commun est d'éviter l'affrontement. L'objectif de l'équilibre du budget cantonal peut être atteint sans hausse généralisée des impôts communaux. Ce sont, en effet, les municipalités les plus favorisées qui parlent le plus haut.

L'équilibre à trouver doit englober les années 2008 et suivantes. L'UCV ne peut pas faire de la politique à la petite semaine, démagogique de surcroit. ag